

Comité d'Eure et Loir

4 Impasse du Quercy

28110 - Lucé

☎ 02.37.84.05.92 ☎ 06 80 20 92 73

ufolep28@orange.fr

Site internet : www.cd.ufolep.org/eureetloir

TIR SPORTIF – UFOLEP Saison 2019-2020
--

A - Composition de la commission de tir UFOLEP 28 :

Responsable de la commission :

Responsable suivi financier UFOLEP-Tir : LAGARDE Michel lagarde.mic@orange.fr

Responsables des classements coupes et individuels Carabine 50m :

Mme Jocelyne GARNIER et Mr Dominique BRUEL (Chassant) jo.dom@orange.fr

Responsable du classement critérium 10m hiver Raymond Garreau : Raphaël PINGAUX

pingaux.rafael@wanadoo.fr

Composition de la commission régionale UFOLEP de Tir :

- **LAGARDE Michel :** Responsable de la commission, relation avec l'UFOLEP-CENTRE, Responsable administratif et communication, confection listings et palmarès informatiques, commande et préparation des récompenses.
- **AUGER Patrick :** Organisation et préparation des cartons et fiches suiveuses pour les régionaux tirés sur Le Loiret.
- **BOISSON Bruno :** Responsable Formation et Arbitrage, Organisation et suivi régionaux arbalète. Aide préparation listing informatique et confection palmarès.
- **Amaury MESNIL:** Responsable financier. Aide organisation régionaux. Préparation et remise des récompenses. Préparation des cartons et fiches suiveuses pour les régionaux tirés sur l'Eure et Loir avec club support.
- **PARDON Patrick :** Organisation régionaux, confection palmarès et suivi de la Poudre Noire, du Pistolet 25m et du Ball-trap.

B – Conseils pour la ré-affiliation club et tireurs :

1) Affiliation ou Ré-affiliation du club :

Il est rappelait la nécessité de se ré-affilier rapidement et de reprendre les licences. Rappel sur les couvertures assurance et la fiche diagnostique association. La prolongation de la couverture assurance du 1^{er} septembre au 31 octobre d'un licencié n'est valable que si l'association a renouvelé son affiliation.

Les dossiers ne seront traités que s'ils sont complets (demande d'adhésion signée, certificat médical et chèque).

Certificat médical : il peut être conservé dans l'association.

Il faut **impérativement** se servir du site (www.affiligue.org) pour la ré-adhésion ou l'adhésion de nouveaux tireurs puis envoyer de suite les documents papier. Ces demandes seront traitées prioritairement. Demande d'adhésion et certificat médical doivent être envoyés par mail scannés.

Le web permet certaines fonctionnalités notamment l'impression des licences.

2) PSC1 :

L'UFOLEP 28 est agréée pour assurer les formations secourisme PSC1. Celles-ci se déroulent sur un samedi entier. Le planning des formations sera établi et envoyé aux associations. Cette formation est recommandée pour les responsables, éducateurs et sportifs.

C - Déroulement de la saison :

1) Critérium hiver Raymond GARREAU(10m)

Le critérium amical pour la saison d'hiver en catégorie 10m carabine et pistolet est reconduit avec le règlement suivant :

Cartons carabine : I.S.S.F. pour tout le monde.

- Engagement : 2,50 € par série (1,50 € euro pour le club qui accueille et 1,00 € euro pour les récompenses à reverser à l'Ufolep).(Chèque à envoyer à Michel LAGARDE)
5 manches à ce jour : Boutigny, Châteauneuf, La Loupe, Nogent le Rotrou et Toury.

Les jeunes seront récompensés(coupe aux 3 premiers – Médailles aux suivants) selon les 4 catégories :

- 10 ans et moins (potence fixe).
- 11 ans et 12 ans (potence modulable).
- 13 ans / 14 ans.
- 15 ans / 16 ans.

Le classement se fera sur la moyenne de tous les tirs (4 minimum pour être récompensable). Afin de fidéliser, les adultes seront aussi récompensés.

Les résultats sont à envoyer **rapidement après chaque manche** par courriel aux clubs participants ainsi qu'à Raphaël PINGAUX, au référent de la commission, et au délégué du Comité UFOLEP 28 (ufolep28@orange.fr).

2) Compétitions officielles : Championnat d'hiver 10m

Droit d'engagement : 3 euros par jeune.

6 euros par adulte.

(Ce droit sera payé dès la phase départementale et servira à la prise en charge des engagements des qualifiés pour la finale nationale, de la fourniture des cartons et des récompenses).

Les feuilles d'engagement sont à envoyer **pour le novembre** (au moins 8 jours avant la date de la compétition)

- à Marie-Christine JUILLET/DORDET mkjd@orange.fr

- à ??? pour établir le fichier des résultats.

- à Michel LAGARDE : Feuilles d'engagements lagarde.mic@orange.fr et chèque à l'adresse suivante : 3,avenue de la Chapelle 28310 Toury.

Pour toutes les compétitions officielles, les cartons seront fournis par le Comité Départemental UFOLEP.

Règlement national hiver à retenir :

- Classement de(s) l'équipe(s) sur les 3 meilleurs scores des quatre tireurs. Si égalité, l'équipe comprenant un jeune devancera celle n'en ayant pas.
- Equipe de 3 ou 4 tireurs (1 de 1^{ère} Div ; 1 de 2^e Div ; 1 de 3^e Div et 1 de 13/16 ans) ; ou 1 Excel, 1 Hon, 1 Promo et 1 de 13/16 ans).

Pour le championnat d'hiver, seuls les jeunes de 13/16 ans peuvent participer à la finale nationale selon le règlement.

Comme les années précédentes, nous autorisons les moins de 13 ans à tirer aux départementaux et régionaux (sans possibilité de participer au national) mais en respectant les catégories et divisions qui sont prévues l'été pour une égalité entre départements: cartons UFOLEP; 11/12 ans: potence mobile 30 plombs; 10 ans et moins: potence fixe et 20 plombs.

Un jeune surclassé (de catégorie) pour l'hiver le sera obligatoirement pour l'été suivant.

3) Rencontres amicales été (50m)

Classement Equipes sur le cumul des scores de 4 meilleurs tireurs.

a) Règlement :

Engagement gratuit.

Classement équipe : 1 seule catégorie pour la 1^{ère} équipe de chaque club.

1 seule catégorie pour la 2e équipe de chaque club.

- classement équipe sur la coupe (1^{ère} série de 30 balles).
- classement équipe sur le 60 balles.

Classement individuel : catégories Elite, Honneur, Promotion et Jeunes.

- classement individuel automatique sur le total de la coupe.

Catégories des tireurs :

En fonction du nombre de classés – 1/3 par catégorie Elite, Honneur, Promotion (voir document remis à la réunion)

A noter que si un tireur a stoppé son activité une ou plusieurs saisons, il repartira dans la catégorie au moment où il a quitté.

Un Challenge Equipe sur l'année est créé. Le classement se fera au nombre de points sur les 30 balles de l'équipe en coupe composée de 1 à 4 tireurs.

Ce Challenge sera remis en jeu sur 3 ans et acquis définitivement au club l'ayant remporté le plus grand nombre de fois.

Les résultats des coupes sont à envoyer par courriel aux clubs participants ainsi qu'à Mme Jocelyne GARNIER et Mr Dominique BRUEL jo.dom@orange.fr, au référent de la commission, et au délégué du Comité UFOLEP 28 (ufolep28@orange.fr)

b) Coupe Jeunesse (16 ans et moins)

Sur la 1^{ère} série de 30 balles (coupe). Possibilité de support pour les moins de 14 ans.

4) Compétitions officielles : Championnat d'été

Droit d'engagement : 3 euros par jeune.

6 euros par adulte.

(Ce droit sera payé dès la phase départementale et servira à la prise en charge des engagements des qualifiés pour la finale nationale).

Les feuilles d'engagement sont à envoyer au plus tard le :mars (au moins 8 jours avant la date de la compétition).

Merci de penser à cocher et préciser les compositions d'équipes.

- pour le **10m** à Marie-Christine JUILLET/DORDET mkjd@orange.fr
- pour le **50m** à Dominique AVIGNON dominique.avignon@wanadoo.fr
- à ??? pour établir le fichier des résultats.
- à Michel LAGARDE : Feuilles d'engagements lagarde.mic@orange.fr et chèque à l'adresse suivante : 3,avenue de la Chapelle 28310 Toury.

Pour toutes les compétitions officielles, les cartons seront fournis par le Comité Départemental UFOLEP28.

5) **Catégories d'âge pour la saison :**

- Jeunes de 10 ans et moins (ne participent pas aux finales nationales) (nés en 2009 et après).
- Jeunes de 11 et 12 ans (nés en 2007 et 2008).
- Jeunes de 13 et 14 ans (nés en 2005 et 2006).
- Jeunes de 15 et 16 ans (nés en 2003 et 2004).
- Adultes de 17 à 54 ans inclus (nés de 1965 à 2002).
- Vétérans Adultes de 55 ans et plus (nés en 1964 et avant).

D -RAPPEL: Compétitions nationales

- Documents, règlements nationaux, règlement technique, classements des tireurs, grilles de résultats,... sont sur le site Internet de la Commission Nationale Sportive Tir Sportif : <http://cns.ufolep.org/tir>

1) – **Accès à la catégorie TERNOIS :**

Un tireur licencié à la F.F.TIR ou dans d'autres fédérations sportives pratiquant la discipline tir sportif et ne participant à aucune compétition organisée par celles-ci (toutes disciplines confondues) est autorisé à participer aux compétitions TERNOIS à la condition suivante :

Le Président de l'Association adressera aux Responsables Départementaux, Régionaux et Nationaux UFOLEP Tir Sportif une déclaration sur l'honneur précisant que leurs tireurs dont les noms suivent (Licenciés F.F.TIR ou autres fédérations, avec le n° de licence) ne participent à aucune compétition organisée par la F.F.TIR ou autres fédérations, et ce avant le départemental hiver.

- Les Responsables Nationaux pourront vérifier dans les fichiers de résultats de la FFTir ou d'autres Fédérations, la véracité des déclarations des Responsables Départementaux, Régionaux ou de Clubs.
- En cas de fausse déclaration ou de non déclaration, des sanctions seront prises :
- Élimination de l'équipe.
- Sanctions éventuelles, prononcées par les Commissions Disciplinaires concernées, envers le tireur et le club.

2) **Récompenses:**

Seules les 1ères équipes auront un trophée.

Pour le classement individuel: médailles aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}.

- Il est régulièrement constaté que de trop nombreux tireurs ne sont pas présents lors des cérémonies protocolaires de remise de récompenses.
- En conséquence, il a été décidé que les récompenses individuelles ne seront remises qu'aux tireurs concernés présents sur le podium et que les récompenses par équipe ne seront remises qu'aux équipes représentées par au moins deux tireurs de l'équipe.
- **Podiums : rien de doit recouvrir la tête, à l'exemption de casquette ou béret à l'emblème du club, du département, de la région, du pays, de l'Ufolep ou dispositifs médicaux.**

- 3) **RAPPEL** : Changements pour les jeunes : le jeune surclassé pour participer dans la catégorie supérieure ou avec les adultes, ne pourra plus participer dans une autre discipline dans sa catégorie d'âge d'origine et il sera surclassé pour la totalité de la saison sportive.
Le certificat médical autorisant le surclassement est obligatoire.
- 4) La CNS Tir UFOLEP organise également des compétitions de tir Arbalète à 10m, au Pistolet à 25m, à la Poudre Noire et au Ball-Trap.(Renseignements auprès de Michel LAGARDE).
- 5) **Tarifs engagements compétitions nationales :**
- Engagement individuel de base : tarif national Ufolep mis à jour tous les ans.
 - Adulte 13 € - jeune 7 €
 - Engagement individuel supplémentaire : 3 € par tir supplémentaire et par tireur. (en plus de l'engagement individuel)
- Exemple pour l'hiver: un tireur engagé en équipe carabine et pistolet réglera: 13 € (d'engagement de base) + 3 € (tir supplémentaire) soit 16 €
- Exemple pour l'été: un tireur engagé en carabine tirant deux fois et une fois en pistolet réglera: 13 € (d'engagement de base) + 6 € (2 tirs supplémentaires) soit 19 €.

E - Informations diverses :

- 1) Communication : les différents documents concernant l'activité tir sportif seront en ligne sur le site internet du comité départemental UFOLEP 28 : www.cd.ufolep.org/eureetloir.
Il en sera de même pour les résultats des concours (à la condition de les transmettre au délégué (ufolep28@orange.fr))
- 2) Carabine laser : rappel le comité UFOLEP 28 est propriétaire de carabines laser qui peuvent être mises à disposition des associations.